



**CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUFFRY**  
**SEANCE DU 7 décembre 2020 à 19 HEURES 30**

A l'ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 26/10/2020,
- 3- Décisions modificatives – rectification erreur matériel,
- 4- Convention entre la préfecture et la commune pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- 5- Modification du sens de circulation :
  - a. Rue du Chicoire
  - b. Rue de l'Eglise
  - c. Vieille Rue
- 6- Projet city park – Marché Adapté,
- 7- Informations et questions diverses.

***Convocation et affichage : 01/12/2020***

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chauffry, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sis 45 rue de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard WARZOCHA, Maire.



**Etaient présents** : Monsieur Richard WARZOCHA, Monsieur Patrick LEJONC, Madame Maryvonne SOUILLET, Monsieur Alexis CHARLOTEAUX, Madame Gaëlle MARSALLON, Madame Claudia DOUALLA, Monsieur Jean-Jacques EGO, Madame Séverine SELIER, Monsieur Sylvain TOTIER, Madame Pascale GERAUDEL, Monsieur Jean-Noël LEDOUX, Madame Coralie BIALAS, Monsieur Stéphane HALLOO, Madame Annabelle FRANCIUS, Monsieur Gabriel GOEMANS.

**Etait représentée** : Madame Annabelle FRANCIUS par Monsieur Stéphane HALLOO

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 14 / Votants : 15

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

- 1- **SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Patrick LEJONC
- 2- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 OCTOBRE 2020**

↳ Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 15**

Le PV du 26/10/2020 est approuvé.

- 3- **DECISIONS MODIFICATIVES – RECTIFICATION ERREUR MATERIELE**

### **SYNTHESE**

Lors de l'établissement du BP 2020, le déficit d'investissement n'ayant pas été reporté. Il convient de rectifier cette erreur d'écritures budgétaires. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

### **DELIBERATION**

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
<b>D 001</b>		SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0.00 €	+ 4 078.73 €	4 078.73 €
<b>21</b>	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	20 000.00 €	- 4 078.73 €	15 921.27 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est formulée.

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 15**

- 4- **CONVENTION ENTRE LA PREFECTURE ET LA COMMUNE POUR LA TRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente le dispositif ACTES (Aide aux Contrôles de légalité dématérialisé) qui est proposé dans le département de Seine-et-Marne et permet la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Ce dispositif répond à un besoin réel des collectivités territoriales et améliorera leur efficacité, notamment en diminuant les coûts liés aux impressions papier et à l'envoi des actes mais aussi en réduisant les délais de saisie et de transmission ainsi que les risques d'erreur.



Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relatif aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2131-1 et L 2131-2, L 3131-1 et L 5211-3,

Considérant que pour mettre en œuvre la télétransmission des actes au contrôle de légalité, une convention doit être conclue entre la collectivité et la Préfecture pour déterminer ma date de raccordement de la collectivité, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie ainsi que les engagements respectifs de la collectivité et de la Préfecture pour le fonctionnement de ce processus,

Considérant que dès la signature de cette convention, la collectivité pourra transmettre par voie dématérialisée les actes administratifs validés dans la nomenclature.

Sont concernées par ce dispositif : les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

Considérant que toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant,

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité,

Considérant après consultation dans le cadre du code des marchés publics que la société JVS Mairistem, a été retenue en tant que tiers de télétransmission,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité en l'occurrence les délibérations, décisions, arrêtés, les conventions inférieures à 150 Mo, les contrats de concession, les conventions et pièces relatives aux marchés publics et aux accords-cadres, les documents budgétaires et financiers.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le tiers de télétransmission
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture

##### **5- MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION – rue du Chicoire – rue de l'Eglise – Vieille Rue**

Pour répondre aux différentes plaintes des habitants de la rue du Chicoire datant de 2016 et 2018 qui nous alertent sur la dangerosité, le 20 septembre 2020, du croisement de la rue du Chicoire, rue du Val, rue Champ la Dame et rue de la Mairie.

Après avoir fait un constat sur place, demandant les conseils d'une personne compétente en la matière, nous avons opté pour la mise en place :

- D'un sens unique de la rue du Chicoire (ci qui était déjà réalisé par les riverains).
- D'un sens giratoire qui pour l'instant est à l'essai, afin de contraindre les automobilistes à ralentir. Les premiers retours sont encourageants malgré les déplacements de certains plots.
- D'un sens unique rue de l'Eglise (qui ne peut être en double sens) et la Vieille Rue (pour sécuriser les riverains et oblige les automobilistes à faire le stop d'intersection de la Grande Rue).

Ne pouvant pas faire de réunion de rues en cette période de protocole sanitaire imposé, une enquête sera faite auprès des riverains.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

## **6- PROJET DE CITY PARK – MARCHE ADAPTE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick LEJONC, vice-président de la commission des travaux. Le projet de city Park va être lancé en début d'année 2021. Il se fera sous forme d'un marché adapté ou simplifié. Ce qui signifie qu'il n'y a pas d'annonce légale à faire pour la mise en concurrence, simplement une annonce dans notre journal de Chauffry par exemple.

Les subventions ont été obtenues, comme signifié en questions diverses aux précédents conseils.

Il est présenté le devis retenu par rapport aux trois devis proposés.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 15

## **7- INFORMATIONS DIVERSES**

- 1) Vidéo protection : information sur le premier devis. Possibilité de demander une subvention de type FER, FIPD. La commission étudie plusieurs dossiers. Plusieurs fournisseurs ont été rencontrés. Ce point fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.
- 2) Columbarium : la mise en place du columbarium devrait être réalisée dans les 5 mois à venir.
- 3) Déneigement : le contrat de déneigement va être négocié avec la société Parisot.
- 4) Mise en place d'un comité d'écoute : une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.
- 5) Point sur les dépenses et les gains engagés depuis le 3 juillet, date de la mise en place du nouveau conseil municipal. Monsieur le maire donne la parole à Madame Maryvonne SOUILLET.

<b>POSTE DE DEPENSES</b>	<b>COÛT</b>	<b>ECONOMIE</b>
Elagage obligatoire de quelques arbres (ARBRES ET LUMIERE)	335,00 €	
- Rue du Trou Margot	9.151,10 €	
- Rue du Plessier	6.778,80 €	
Société WIAME		
Nettoyage des avaloirs et curage réseau eaux pluviales rue de la Mairie	2.152,80 €	
Renforcement passage Monthomé	1.440,00 €	
Remplacement de plaques d'égout	776,84 €	900,00 €
Défibrillateur : appareils et maintenance sur 4 ans	720,00 €/an	
Mise en place transmetteur vocal alarme mairie avec n° appel	540,00 €	
Protection incendie - extérieur	2.770,68 €	
Peinture du local	108,37 €	600,00 €
Réfection du lavoir	680,00 €	1.800,00 €
Décharge sauvage 107 pneus	0,00 €	400,00 €
Columbarium	8.964,00 €	2.936,00 + banc (moyenne des prix proposés 11.900 €) banc négocié : 0 €
<b>Total dépenses engagées</b>	<b>34.418,59 €</b>	<b>6.636,00 €</b>
Indemnités des adjoints	462 € brut/mois	1.232 €/mois (308€x4)
Indemnités maire	1.156 € brut/mois	850 €/mois
<b>Economie indemnités élus</b>		<b>24.984 €/an</b>

- 6) Informations sur le changement obligatoire des compteurs GRDF, télé relève et mise en place d'une antenne sur la mairie. Un rendez-vous va être pris avec la responsable régionale pour de plus amples explications. Une délibération sera prise lors d'un prochain conseil municipal.
- 7) Projet d'embellissement du lavoir des Limons : soit en fleurissant le bassin central, soit en le nettoyant pour qu'il reste en l'état (sans remplissage d'eau) tout en fleurissant l'abreuvoir que est devant.
- 8) Informations sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Richard WARZOCHA Maire,	Claudia DOUALA Conseillère municipale,	Jean-Noël LEDOUX Conseiller municipal,
Patrick LEJONC 1 <sup>er</sup> adjoint,	Jean-Jacques EGO Conseiller municipal,	Coralie BIALAS Conseillère municipale,
Maryvonne SOUILLET 2 <sup>ème</sup> adjointe,	Séverine SELLIER Conseillère municipale,	Stéphane HALLOO Conseiller municipal,
Alexis CHARLOTEAUX 3 <sup>ème</sup> adjoint,	Sylvain TOTIER Conseiller municipal,	Annabelle FRANCIUS Conseillère municipale,
Gaëlle MARSALLON 4 <sup>ème</sup> adjointe,	Pascale GERAUDEL Conseillère municipale,	Gabriel GOEMANS Conseiller municipal,